

Rapport annuel **2023**



Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire



TABLE DES MATIÈRES

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	4
1.1 Membres au 31 décembre 2023.....	4
1.2 Fonctionnement.....	4
1.3 Participation aux assemblées.....	5
1.4 Adresse de correspondance.....	5
2. LES COMMUNICATIONS.....	6
3. LES DOSSIERS ET PROJETS DU CONSEIL DE QUARTIER.....	6
3.1 Paysage sonore.....	6
3.2 Comité de cohabitation.....	6
3.3 Sécurité routière.....	6
3.4 Assurances des immeubles patrimoniaux.....	7
3.5 Débordements sur la rue Dalhousie.....	8
3.6 Dossier du «paysage visuel».....	8
3.7 Autres dossiers et enjeux.....	8
4. DÉPART DE MONSIEUR ALAIN SAMSON.....	8
5. LES ÉTATS FINANCIERS.....	9

LE SOMMAIRE DE LA PRÉSIDENTENCE

Le président présente sommairement les réalisations du conseil de quartier pour l'année 2023. Il rappelle que le conseil de quartier s'est donné comme orientation de travailler en collaboration avec tous les partenaires commerciaux, gouvernementaux et institutionnels du Vieux-Québec.

Il rappelle également la grande collaboration de la présente administration municipale qui priorise une relation harmonieuse avec les citoyens du Vieux-Québec.

Le président rappelle les conclusions du colloque Tourisme Autrement (disponible sur la page Facebook du CQ), organisé en 2021 avec les nombreux partenaires touristiques. Ce colloque, lentement mais sûrement, permet un changement de mentalité et amène les acteurs de l'industrie à prioriser un tourisme axé sur la qualité et non sur la quantité et acceptable socialement.

Il rappelle les objectifs de la Ville et de ses partenaires à ramener des citoyens dans le Vieux-Québec en travaillant sur la qualité de vie et l'accès à des logements abordables.

À chaque année, le CQ rencontre les organisateurs des grands événements, avec le Bureau des grands événements, dans le but d'établir les paramètres qui assurent la tranquillité citoyenne, dans la mesure du possible. À cet effet, le CQ cherche à convaincre ses partenaires de mieux répartir leurs activités et événements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Vieux-Québec.

Le CQ collabore étroitement avec les autorités portuaires pour réduire les inconvénients (bruit, pollution, circulation de camions lourds) et leurs impacts sur les citoyens. La collaboration avec le Port de Québec a permis, entre autres, de maximiser les accès au terrain du Port dans des sites ouverts au grand public (l'Oasis, la Cale, l'Agora et sa programmation estivale).

Les CQ échangent aussi régulièrement avec les autorités pour s'assurer que la saison des croisières demeure viable pour les citoyens et rentable pour les commerçants.

Le CQ, par l'entremise du président, siège à la table de concertation du Vieux-Québec, animée par la Ville. Un [plan d'action détaillé et spécifique au Vieux-Québec](#) est disponible sur le site de la Ville.

Le président,



Alain Samson

Avril 2024

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Membres au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

Membres avec droit de vote :

Andréanne Bernier	Administratrice (2025)
Farah Bérubé	Vice-présidente (2025)
Caroline Bouchard	Administratrice (2024)
Nadia Leclerc	Trésorière (2024)
Claudia Bennicelli	Administratrice (2025)
Mathieu Laroche Casavant	Secrétaire (2025)
Guillaume Laurin	Administrateur (2024)
Jocelyn Gilbert	Administrateur (2025)
François Lefebvre	Administrateur (2024)
Daniel Riverin	Administrateur (2024)
Alain Samson	Président (2024)

Membre sans droit de vote :

Mélissa Coulombe-Leduc, conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants

Secrétaire de rédaction

Marie-Claude Packwood

Personne-ressource du conseil de quartier

Hélène Saint-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications, Ville de Québec

1.2 Fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat et composition du conseil d'administration

En 2023, outre l'assemblée annuelle, le conseil d'administration a tenu une dizaine d'assemblées ordinaires et deux assemblées spéciales. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

1.3 Participation aux assemblées

Les assemblées ordinaires du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire sont ouvertes au public. À chaque assemblée, au moins une période est réservée au public pour poser des questions ou émettre des commentaires.

La plupart des assemblées se tiennent par visioconférence, sur la plate-forme Zoom. Certaines assemblées ont lieu à l'espace 400^e au 100, rue du quai Saint-André. Généralement, elles se tiennent le deuxième lundi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et août, où le conseil de quartier fait relâche.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont disponibles en ligne [sur le site Internet de la Ville](#), ou sur demande en téléphonant au 311. Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur la [page Web du conseil de quartier](#) sur le site Internet de la Ville de Québec.

1.4 Adresse de correspondance

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire
Arrondissement de La Cité-Limoilou
500, rue du Pont
Québec (Québec) G1K 6N4

L'adresse de courriel du conseil est

conseilquartier.vieuxquebecbcp@ville.quebec.qc.ca

La personne-ressource au Service des relations citoyennes et des communications est :

Hélène Saint-Pierre, conseillère en consultations publiques
Ville de Québec
Service des relations citoyennes et des communications
Téléphone : 418 641-6411, poste 3341
Courriel : helene.st-pierre@ville.quebec.qc.ca

2. LES COMMUNICATIONS

- ✓ Le conseil de quartier peut compter sur une liste de diffusion qui compte 300 personnes abonnées.
- ✓ Le conseil de quartier est actif sur sa page Facebook qui compte 600 personnes abonnées.
- ✓ Le conseil de quartier révise son image de marque pour la rendre plus forte et pour uniformiser les communications, surtout pour les réseaux sociaux.

3. LES DOSSIERS ET PROJETS DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1 Paysage sonore

En 2023, des membres du Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) et du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire ont entrepris une réflexion sur la problématique du bruit dans le quartier. Au terme d'une consultation, ils ont produit un [Rapport sur le bruit et la pollution sonore dans le Vieux-Québec et la Colline parlementaire](#) qui présente des constats et des données portant sur le « paysage sonore » dans le quartier. Le rapport a été déposé à la Ville. Les recommandations visent à mieux gérer les bruits émis par les grands événements, l'amplification sonore de toutes sortes, et les bruits des véhicules lourds et des autos bruyantes.

Un comité de travail piloté par la ville vient d'être mis en place à cet effet avec des actions spécifiques planifiées pour le printemps 2025.

3.2 Comité de cohabitation

Avec le CIUSS, le CCVQ et différents partenaires en services sociaux, le CQ a collaboré à différentes rencontres afin d'atténuer les impacts de l'itinérance dans notre quartier et travailler à une meilleure cohabitation entre les résidents, les commerçants et la clientèle marginalisée ou en situation d'itinérance.

Une lettre commune a été envoyée au début 2024 à l'équipe d'intervention pour le vivre-ensemble et la cohésion sociale de la Ville de Québec. Cette lettre soumettait des recommandations afin de réduire certains gestes d'incivilités.

D'autres rencontres sont prévues en 2024.

3.3 Sécurité routière

Le conseil de quartier est préoccupé par la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Vieux-Québec, notamment celle des enfants.

3.3.1 Sécurité autour des écoles : programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière

En collaboration avec l'école des Ursuline de Québec, le CQ a réalisé un nouveau projet dans le cadre du programme de la Ville de Québec pour le soutien à la mobilisation en sécurité routière. Le projet « Des lieux plus sécuritaires et conviviaux autour de l'École des Ursulines de Québec » est un projet de marquage au sol sous forme d'art urbain pour signaler les zones occupées par les enfants dans le secteur de l'école.

3.3.2 Vitesse sur la rue Saint-Louis

Le CQ travaille également à générer les changements requis pour que la Ville aménage un panneau d'arrêt pour sécuriser la traverse piétonne à l'intersection des rues Saint-Louis et du Parloir.

3.3.3 Réfection et réaménagement de la rue Sainte-Famille

À la suite de la présentation du projet de réfection et réaménagement de la rue par la Ville, le CQ a soumis des recommandations à la Ville de Québec, afin qu'elle respecte les principes de priorité des piétons et de sécurité. Idem pour les conditions de circulation sur la rue Garneau près du CPE les petits murmures.

3.3.4 Piétonnisation du Vieux-Québec

Le conseil de quartier participe aux activités de participation publique en lien avec la piétonnisation du Vieux-Québec.

3.3.5 Camionnage sur la rue Dalhousie et dans le secteur Champlain

Le volume de camions générés par les partenaires du Port de Québec est une importante préoccupation pour le CQ. Le CQ tente d'influencer le Port pour garantir une meilleure éthique de conduite des chauffeurs et pour inciter les compagnies de transport à utiliser les liens autoroutiers plutôt que la route 136 qui va des ponts jusqu'à l'extrême est de la rue Saint-Paul. Les impacts sur les citoyens sont importants : pollution sonore, enjeux de sécurité pour les piétons et les cyclistes, pollution de l'air et dommage aux actifs routiers.

3.3.6 Réseau cyclable

Le CQ a proposé 5 recommandations pour partager ses préoccupations pour la sécurité des piétons à la suite de l'implantation de la piste cyclable sur Dalhousie.

Le conseil de quartier travaille à l'amélioration du réseau cyclable dans le Vieux-Québec. Avec d'autres acteurs, dont le CQ de Saint-Jean-Baptiste, il a soumis des recommandations à la Ville et à la Table de concertation vélo pour favoriser une amélioration du réseau cyclable, particulièrement à l'intérieur des murs.

Le CQ terminera bientôt une réflexion sur la mobilité et l'accès aux transports collectifs à l'intérieur des murs.

3.4 Assurances des immeubles patrimoniaux

Il est devenu de plus en plus difficile d'assurer à prix raisonnable un immeuble ancien ou localisé dans un secteur patrimonial, les assureurs ordinaires s'étant à peu près tous retirés de ce marché. Il n'est pas rare de voir des primes doublées et triplées pour des couvertures partielles lorsque les propriétaires doivent se tourner vers des assureurs spécialisés.

Le CQ est intervenu à deux reprises lors des réunions du conseil municipal. Un dossier spécifique sur les causes et les solutions potentielles a été déposé directement auprès du cabinet du maire.

3.5 Débordements sur la rue Dalhousie

Les débordements récurrents sur Dalhousie à la hauteur du quai Chouinard sont une grande source de préoccupation pour le CQ. Des recommandations ont été adressées à la Ville dont une demande de réfection et du rehaussement du quai Chouinard et l'amélioration de l'étanchéité des drains de surface.

Un suivi est prévu à l'automne 2024.

3.6 Dossier du « paysage visuel »

Le CQ travaille en étroite collaboration avec le CCVQ sur le dossier « Paysage visuel ». Le CQ est préoccupé par le non-respect des règlements municipaux en matière d'affichage commercial, par l'entretien des places et lieux publics et par l'entretien des mises en lumière de différents sites.

3.7 Autres dossiers et enjeux

Le CQ souhaite travailler avec les quatre sociétés de développement commercial) du secteur pour favoriser une meilleure cohésion de leurs actions respectives, et permettre une meilleure cohabitation entre les fonctions résidentielles et commerciales. Malgré des besoins et objectifs parfois divergents, le CQ croit que tous doivent chercher le juste équilibre pour le mieux-être et le succès de tous.

Le CQ travaille à développer des activités qui permettraient un rapprochement entre les différents acteurs du Vieux-Québec (Fête de quartier, avantages commerciaux pour les citoyens).

Le CQ cherche à définir et structurer une meilleure utilisation des réseaux sociaux pour mieux informer les citoyens et commerçants des actions et priorités du conseil de quartier.

Le CQ souhaiterait améliorer les installations publiques destinées au jeu des enfants.

Le CQ est préoccupé par la propreté dans le Vieux-Québec et la gestion des ordures. Des recommandations seront adoptées sous peu.

4. DÉPART DE MONSIEUR ALAIN SAMSON

Monsieur Alain Samson, qui a assuré la présidence du conseil de quartier pendant 12 ans, ne renouvellera pas son mandat et prendra une pause bien méritée. Plusieurs personnes transmettent des remerciements et commentaires d'appréciation.

5. LES ÉTATS FINANCIERS

États financiers au 31 décembre 2023

LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-QUÉBEC CAP-BLANC-COLLINE PARLEMENTAIRE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse (1)	4180,58 \$	1459,03 \$
Subvention à recevoir	0,00 \$	0,00 \$
	<u>4180,58 \$</u>	<u>1459,03 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	0,00 \$	0,00 \$
Actif net		
Affecté	0,00 \$	0,00 \$
Non affecté	4180,58 \$	1459,03 \$
	<u>4180,58 \$</u>	<u>1459,03 \$</u>

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
	<hr/>	<hr/>
Produits	0 \$	0 \$
Subventions — Ville de Québec Fonctionnement (2)	4550 \$	1500 \$
Projet (3)	3000 \$	3000 \$
Subventions — Autres (4)	1,77 \$	2,27 \$
	<hr/> 7551,77 \$ <hr/>	<hr/> 4502,27 \$ <hr/>
Charges		
Fonctionnement	4180,58 \$	1756,89 \$
Projets	0 \$	2700 \$
	<hr/> 4180,58 \$ <hr/>	<hr/> 4456,89 \$ <hr/>
Excédent des produits par rapport aux charges	0 \$	0 \$
Actif net non affecté au début de l'exercice	1459,03 \$	1413,63 \$
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	4180,58 \$	1459,03 \$
	<hr/> 4180,58 \$ <hr/>	<hr/> 1459,03 \$ <hr/>

Au nom du conseil de quartier :

Notes :

- 1) *Montant plus élevé qu'à la normale en fin d'année, car subvention 2024 reçue au compte le 27 décembre 2023, ainsi que des factures 2023 non produites et payables en 2024 estimées à 600 \$, dont plusieurs PV 2023, pour un montant estimé de 500 \$*
- 2) *8 février 2023 : 2 300 \$ pour fonctionnement 2023
27 décembre 2023 : 2 250 \$ pour fonctionnement 2024*
- 3) *19 juin 2023 : 3 000 \$ pour le projet de mobilisation à la sécurité routière*
- 4) *30 mai 2023 : 1,77 \$ ristourne Desjardins*